

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un le quinze MARS, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2021

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE - Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Francis CAUDERLIER – Fanny FULLOY - Marie-Christine LARTIGAU – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER – Claudine PERTUISOT – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET

Secrétaire : Pascal GUILLET

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2021</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 26-03-21	Huis clos	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 27-03-21	Vote des subventions aux associations	<i>Rapporteur C. GRASS</i>
D/ 28-03-21	Attribution d'une subvention au SIVU PGVS	<i>Rapporteur B. AUGÉARD</i>
D/ 29-03-21	Approbation du Budget Primitif Général	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 30-03-21	Approbation du Budget Primitif eau et Assainissement	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 31-03-21	Approbation du Budget Primitif SPANC	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
<i>Questions diverses</i>		

Désignation du secrétaire de séance

M. Pascal GUILLET est désigné secrétaire.

D/ 26-03-21 Huis clos (rapporteur M. le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant qu'il convient de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19,

Il est proposé de tenir la réunion du conseil municipal de ce jour à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le huis clos pour la réunion du Conseil Municipal.

D/ 27-03-21 Vote des subventions aux associations

Rapporteur Christine GRASS

Association	Accordé 2020	Demandé 2021	Proposition 2021
Foyer Communal	5 700,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
ACCA	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

APE	900,00 €	- €	- €
ASV	900,00 €	- €	- €
PETANQUE	550,00 €	500,00 €	500,00 €
CNV	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €
GYMNASTIQUE DE L'ESTUAIRE	300,00 €	- €	- €
RÉVEIL DES ANCIENS	600,00 €	500,00 €	500,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600,00 €	- €	- €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	600,00 €	500,00 €	500,00 €
SNSM	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
UNC	500,00 €	300,00 €	300,00 €
TENNIS	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
APPEM	400,00 €	600,00 €	400,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €	400,00 €	400,00 €
COLLEGE GEORGES MANDEL	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
SI ON CHANTAIT	450,00 €	- €	- €
FNACA	100,00 €	100,00 €	100,00 €
SIFASIL	150,00 €	PAS DE REP	- €
FISH AND TWINS	3 200,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
ARS EN POINTE	500,00 €	- €	- €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU VERDON	800,00 €	800,00 €	800,00 €
FINIS TERRAE	500,00 €	PAS DE REP	- €
MEDOC ENFANCE HANDICAP	- €	pas de somme précise	300,00 €
SPA	- €	160,00 €	160,00 €
FRANKTON SOUVENIR	- €	300,00 €	300,00 €
TOTAL		24 160,00 €	24 260,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions de Mme le rapporteur.

D/ 28-03-21 Subvention au SIVU PGVS (Rapporteur Bernard AUGÉARD)

En 2020, suite à la crise sanitaire, à des interdictions préfectorales de circuler (risque feu de forêt – canicule) et à des problèmes techniques, le SIVU a perçu moins de recettes d'exploitation. Par conséquent, la commune du Verdon est sollicitée à hauteur de 9.000 € afin d'équilibrer le budget primitif 2021 du SIVU.

Il est proposé d'approuver le versement au titre de l'exercice 2021 d'une subvention d'exploitation d'un montant de 9.000€, qui sera inscrite au budget principal à l'article 67444 « subvention aux syndicats exploitant des services publics à caractère industriel et commercial ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement au titre de l'exercice 2021 d'une subvention d'exploitation d'un montant de 9.000€.

D/ 29-03-21 : Budget primitif 2021 : budget général (rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

2.183.712,00 €

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité en suréquilibre compte tenu des excédents 2020 reportés.

En effet, dans un souci de sincérité du budget, il ne paraît pas opportun d'inscrire des dépenses, qui ne sont pas prévues sur l'exercice 2021 et qui ne seront donc pas réalisées. Le suréquilibre du

budget 2021 permet par ailleurs de constituer une épargne conséquente pour un programme d'investissement important à venir sur les exercices budgétaires 2022 et 2023.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2.025.480,80 € et les dépenses à 954.845,00 €.

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à
4.209.192,80 € en recettes et 3.138.557,00 € en dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2021 de la commune.

D/ 30-03-21 : Budget primitif 2021 : budget eau et assainissement (rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

450.119,00 €

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

669.939,00 €

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à 1.120.058,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget eau et assainissement.

D/ 31-03-21 : Budget primitif 2021 : SPANC (rapporteur M. le Maire)

La section de fonctionnement est approuvée à l'unanimité et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

10.040,00 €

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à 10.040,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget SPANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Jacques BIDAUN



